

La légalité est en passe de devenir le nouveau point chaud de la certification

Atelier international de l'OIBT sur les approches par étapes de la certification

19–21 avril 2005
Berne, Suisse

A en juger par les résultats de cet atelier, la vérification de la légalité des bois se profile comme une question clé des débats qui porteront sur la certification des bois.

La certification des forêts est un des moyens qui permet de vérifier si un secteur particulier de forêt est bien géré et, grâce à la labélisation, de garantir aux consommateurs qu'en achetant des produits en bois étiquetés, ils apportent leur soutien à l'aménagement forestier durable (AFD). Cette idée a été avancée il y a plus de dix ans dans le souci de freiner le déboisement sous les tropiques; mais paradoxalement, 5% à peine de la superficie totale des forêts actuellement certifiées est située sous les tropiques.

D'après le Directeur exécutif de l'OIBT, Dr Manoel Sobral Filho, il y a deux principales raisons à cela:

“Tout d'abord, les pays tropicaux sont pratiquement tous des pays en développement confrontés à des demandes concurrentes de ressources peu abondantes. Les forêts figurent rarement dans les listes de priorités”, a-t-il dit. “Par ailleurs, ces pays ont affaire à des forêts tropicales naturelles, où les conditions économiques, environnementales et sociales à satisfaire pour assurer la gestion durable sont beaucoup plus complexes et exigeantes que celles que l'on trouve dans les forêts non tropicales.”

Cet atelier financé par l'OIBT, qui réunissait des représentants de systèmes de certification, des producteurs et des acheteurs de bois, d'agences de certification et d'organisations environnementales, s'est efforcé de trouver des moyens pour accélérer la certification des bois et des produits dérivés d'origine tropicale.

“On note, dans les pays tropicaux en développement, un écart considérable entre le niveau réel de la gestion et celui qu'exige la certification” a dit Dr Sobral. “Ce serait donc manquer totalement de réalisme de demander à ces pays de se soumettre d'emblée à toutes les prescriptions de la certification.”

La solution pourrait être de réaliser la certification progressivement. Cette “approche par étapes” ferait de la certification intégrale le but final à atteindre, mais les entreprises et les autres propriétaires de forêts auraient la possibilité de se faire reconnaître sur les marchés et d'en tirer avantage à mesure qu'ils amélioreraient leurs pratiques de gestion forestière et s'achemineraient vers la certification intégrale.

Les participants à l'atelier ont généralement admis que la vérification de l'origine légale pourrait constituer une première phase d'une approche par étapes. Cependant, certains ont également préconisé une vérification de la conformité juridique, ce qui nécessiterait un audit du respect des lois en vigueur plus détaillé qu'il ne l'est en général dans le cadre du processus de certification forestière. De l'avis d'autres participants, cela risquerait de changer considérablement les ‘règles du jeu’ pour

les fournisseurs de bois et, en fait, entraverait les efforts qu'ils consacrent à réaliser l'AFD et la certification.

Selon Amha bin Buang de l'OIBT, on court le risque, en insistant trop sur un critère particulier, comme la conformité juridique, de perdre de vue la nature holistique de l'AFD.

“Il a fallu des années pour que les pays tropicaux se familiarisent avec l'AFD, et voici qu'il faudrait maintenant leur faire comprendre que la priorité devrait être accordée à l'assurance de la légalité et de certains aspects de caractère social” a-t-il précisé. “Cette nouvelle donne servirait plutôt à détourner l'attention du but primordial de l'AFD.”

M. Amha a fait observer que les producteurs de bois tropicaux veulent connaître les exigences minimales auxquelles ils doivent satisfaire pour accéder à des marchés particuliers, mais celles-ci diffèrent d'un pays à l'autre et, dans beaucoup de cas, sont constamment modifiées.

“Ce dont les producteurs de bois tropicaux ont le plus besoin, c'est surtout de certitude”, a-t-il affirmé. Nombreux sont ceux qui ont énormément amélioré leur gestion des forêts, en dépit des obstacles, et leur imposer de nouvelles demandes pourrait maintenant en exclure certains du marché.

“Sans marché pour leurs produits, ils n'ont aucune chance de réaliser l'AFD—et certains pourraient au contraire être tentés de défricher leurs forêts pour faire place à une production agricole plus rentable.”

Un exposé complet des résultats de l'atelier sera prochainement communiqué sur le site Web de l'OIBT (www.itto.or.jp).

Suite du dialogue sur l'exploitation forestière illégale

Dialogue sur les mesures pratiques visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale

7–10 mars 2005
Hong Kong, R.p. de Chine

A cet atelier, coparrainé par l'OIBT, ont participé plus de 120 dirigeants du monde des affaires, de la société civile et des gouvernements; y étaient représentés les gouvernements de la République populaire de Chine, de la Malaisie (Sarawak et Malaisie péninsulaire), du Japon, de l'Indonésie, des Philippines, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Russie et de l'Union européenne.

Les participants à l'atelier sont tous convenus que la priorité absolue est de veiller à ce que le bois ne provienne pas illégalement de parcs et réserves nationaux ou ne soit pas volé aux collectivités locales et aux propriétaires terriens privés. Le bois ainsi obtenu contribue à de graves dommages écologiques, favorise les conflits sociaux, les violations des droits de l'homme et la violence, entraîne d'énormes pertes économiques et ralentit le développement des pays pauvres. Par ailleurs, le bois obtenu illégalement fait baisser les prix des produits de bois et papier, nuisant aux entreprises qui respectent la loi et ébranlant la confiance dans l'industrie.

Les participants ont mis l'accent sur les mesures que les entreprises et la société civile peuvent prendre rapidement pour réduire l'exploitation forestière illégale. Les mesures prioritaires découlant du dialogue sont notamment les suivantes:

- collaborer en vue de renforcer les importantes alliances mises en place en vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale;
- utiliser l'expérience acquise dans le cadre des partenariats constitués en vue de formuler des normes de légalité nationales agréées, vérifiables et pratiques propres à accélérer les progrès vers l'application de normes similaires dans d'autres pays où les risques d'exploitation forestière illégale sont élevés;
- créer un système de notation simple, crédible, indépendant et objectif

permettant d'identifier les pays et les espèces d'arbre gravement menacés. Un tel système aiderait les entreprises de produits forestiers, les détaillants et les clients tels que les investisseurs, les créanciers et les assureurs, à réduire le risque qu'ils courent, par leurs opérations d'achat de bois et de papier, de favoriser les produits forestiers provenant de sources illégales ou ayant été illégalement récoltés ou vendus. Cela pourrait conduire à la mise en place d'un système de notation pour ces entreprises; et

- encourager les entreprises à recourir à des technologies novatrices de suivi du bois et à échanger les pratiques optimales pour améliorer la gestion de leur chaîne d'approvisionnement, réduire leurs coûts et faire en sorte que le bois provenant de sources illégales ou ayant été illégalement récolté ou vendu n'entre pas dans leur chaîne d'approvisionnement.

Il importe de noter que les participants se sont résolument accordés à penser que l'application des lois doit être sensiblement renforcée aussi bien dans les pays exportateurs que dans les pays importateurs. Les pays exportateurs devraient prendre d'urgence des mesures visant à faire appliquer les lois qui protègent les forêts de grande valeur aux fins de leur conservation et celles qui protègent les collectivités locales des conflits qu'entraîne l'exploitation forestière illégale. Les pays importateurs peuvent faire beaucoup plus, en appliquant des lois en vigueur, pour engager des poursuites contre ceux qui sont impliqués dans l'importation et la distribution de produits forestiers d'origine illégale. Les poursuites contre les grands délinquants, les chefs de syndicats du crime et ceux qui financent la criminalité forestière devraient avoir la priorité absolue dans cette lutte mondiale dont le besoin se fait cruellement sentir.

Le texte ci-dessus est une adaptation du sommaire personnel des Co-présidents (Nigel Sizer, Cassie Phillips et Mubariq Ahmad). Pour tous renseignements supplémentaires, contacter: le Dialogue sur les forêts, Université de Yale, 360 Prospect Street, New Haven, Connecticut, 06511, Etats-Unis; Téléphone 1-203-432 5966; www.theforestsdialogue.org; info@theforestsdialogue.org

Débats sur la RPF

Atelier de Petrópolis sur la mise en oeuvre de la restauration des paysages forestiers

4-8 avril 2005

Petrópolis, Brésil

Cet atelier, co-parrainé par l'OIBT, a rassemblé 109 experts de 42 pays et de onze organisations internationales pour faire le point sur les expériences de mise en oeuvre de la restauration de paysages forestiers.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

- mieux faire comprendre les pratiques optimales et les possibilités propres à accroître au maximum les avantages découlant des activités de restauration du paysage forestier;
- stimuler l'appui politique, les orientations, les partenariats et l'investissement nécessaires pour réaliser des activités efficaces d'aménagement forestier; et
- motiver la mise en oeuvre de la restauration du paysage forestier à l'échelle mondiale et en donner des exemples.

L'atelier a examiné une série d'études de cas découlant d'ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux ainsi que les enseignements qui en ont été tirés. Il a exploré les thèmes clés, notamment la contribution de la restauration du paysage forestier aux modes de subsistance des pauvres en milieu rural et les mécanismes novateurs d'investissement en faveur de la RPF.

Trois visites interactives organisées sur le terrain, dans le parc national de Tijuca, dans le bassin du Sao Joao et dans la réserve de biosphère de la forêt Atlantique, ont permis de mieux comprendre la notion de RPF. Le débat qui a suivi les visites sur le terrain a soulevé plusieurs questions:

- **objectifs:** les projets visaient à résoudre un problème donné, notamment protéger les ressources en eau ou une essence, lutter contre l'érosion et garantir un investissement. Dans la plupart des cas, les objectifs écologiques pouvaient être atteints mais pas les objectifs socioéconomiques. Il fallait donc mettre en place des programmes plutôt que des projets et se fonder sur une stratégie intégrée.
- **point de départ:** les points de départ peuvent être différents d'un promoteur à l'autre. Il fallait mettre au point une approche participative pour analyser les problèmes, définir les stratégies et les responsabilités et les mettre en oeuvre. Il fallait également une approche adaptative permettant de réaménager les objectifs et les stratégies pendant les travaux.
- **parties prenantes:** leur participation variait selon le site mais, de manière générale, les collectivités et les autochtones n'étaient pas suffisamment associés aux initiatives de restauration forestière dans les sites visités. Il était souhaitable de bien définir les parties prenantes car la participation de toutes est un élément essentiel de la RPF; et
- **activités futures:** en général, l'absence d'une stratégie à long terme compromettait la viabilité du projet ou la sécurité de l'investissement. Du fait de l'absence ou de l'inadéquation de l'approche participative, les collectivités et les populations locales n'y étaient pas associées. Une des activités les plus importantes était celle qui favorisait la création de revenus.

Les participants ont recommandé qu'une action soit menée sur divers fronts, notamment une meilleure prise en compte des besoins des parties prenantes, la mise au point de politiques de développement et de politiques macroéconomiques qui influent sur la restauration du paysage forestier, la nécessité de renforcer les capacités des collectivités ou parties prenantes désavantagées ainsi que l'importance du renforcement des processus décentralisés

Les discussions ont aussi soulevé la nécessité d'encourager une évaluation complète des ressources forestières et des systèmes de rémunération des services liés aux écosystèmes dont bénéficient les pauvres ainsi que la création d'autres modes de gestion économiquement viables pour les petits producteurs.

Texte adapté du rapport sur la RPF préparé à l'intention de la 5ème session du Forum des Nations Unies sur les forêts par les gouvernements du Brésil et du Royaume-Uni.

Un projet ambitieux

Au coeur de Bornéo—trois pays, une vision de conservation

5-6 avril 2005

Bandar Seri Begawan, Brunéi Darussalam

Cet atelier, organisé conjointement par le gouvernement du Brunéi Darussalam et le Fonds mondial pour la nature (wwf), a rassemblé environ 100 personnes. Les participants étaient pour la plupart des fonctionnaires des gouvernements du Sarawak, du Sabah, de l'Indonésie (y compris le gouvernement local du Kalimantan) et du Brunéi, auxquels se sont joints des organismes internationaux, y compris l'OIBT, et une coalition d'organisations non gouvernementales internationales et nationales (y compris wwf International, Conservation

International, WWF Malaisie, WWF Indonésie, la Wildlife Conservation Society et la Nature Conservancy). Il s'agissait d'un exercice exploratoire pour évaluer dans quelle mesure les trois pays seraient intéressés d'engager conjointement des activités de conservation le long de la crête montagneuse de Bornéo. Une première carte établie par la coalition d'ONG indique une zone allant à peu près du sud-ouest au nord-est dans la moitié nord de Bornéo, qui comprend l'aire de conservation transfrontière (ACTF) de Lanjak-Entimau/Betung Kerihun et celle de Pulong Tau/Kayan Mentarang (l'une et l'autre faisant l'objet de projets financés par l'OIBT) et couvrant une superficie totale de plus de 20 millions d'hectares.

La coalition d'ONG espérait ainsi entamer un processus semblable à celui entrepris en Afrique—mis en train par la Déclaration de Yaoundé et poursuivi lors du récent 2ème Sommet des chefs d'Etat en charge des forêts de la région du Congo (voir AFT 15/1)—en vue d'apporter dynamisme et crédibilité à une approche transfrontière exhaustive par le biais d'une déclaration de haut niveau en faveur de la coopération.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus en s'adressant à WWF Malaisie, www.WWFmalaysia.org; nali@WWF.org.my

Communiqué par Alastair Sarre

Vision et division

Sommet mondial 2005: l'état futur des forêts du monde et de l'industrie du papier

1-3 juin 2005
Vancouver, Canada

www.globalforestpapersummit.com

Cette conférence s'articulait autour de trois événements: deux conférences sur l'avenir des forêts du monde et de l'industrie papetière, et un forum sur les meilleures pratiques de communication. La première, 'Delivering the Bottom Line' était la 18ème Conférence annuelle sur les forêts du monde et l'industrie papetière. Organisée par PricewaterhouseCoopers, elle a rassemblé plus de 700 personnes représentant l'industrie, des gouvernements et des ONG. Les débats se sont concentrés sur les facteurs économiques qui influent sur l'industrie forestière dans le monde entier, principalement dans l'optique de l'Amérique du Nord. Plusieurs analystes ont présenté leurs perspectives de l'économie mondiale et de ce qu'elles signifient pour les forêts et l'industrie papetière à l'échelle mondiale. S'en sont dégagées de bonnes et de mauvaises nouvelles, mais l'accent a été mis sur la façon dont l'industrie forestière devrait profiter de l'appétit énorme de la Chine pour les produits du bois qui, d'après les prévisions de certains analystes, devrait encore s'intensifier pendant de nombreuses années.

La deuxième conférence, intitulée *Vision 2015: La prochaine décennie des industries forestière et papetière dans le monde*, s'est déroulée pendant les deuxième et troisième jours du Sommet. A une des sessions d'après-midi, cinq orateurs, à savoir Gary Dunning (Dialogue sur les forêts), Tzaporah Berman (ForestEthics), David Refkin (Time inc.), Leif Broden (Groupe Sodra) et Gary Oker (Doig River First Nation), ont présenté des perspectives différentes qui ont donné lieu à des discussions sur la durabilité des secteurs forestier et papetier. Berman et Oker ont fait de véhémentes allocutions dans lesquelles ils critiquaient sévèrement l'industrie forestière du Canada. Cependant, aucune période de discussion ou de commentaire par l'assistance n'ayant été prévue, il a semblé que ces interventions n'aient fait qu'attiser l'animosité envers les tribus et les groupes de défense de l'environnement, souvent considérés par les grandes sociétés à travers le monde comme des 'barrages' sur la voie du développement. Cette absence de dialogue était contraire à l'esprit qui aurait dû régner durant la conférence et n'a rien fait pour cimenter la compréhension mutuelle entre les

groupes. Au cours de la réunion, les écologistes ont organisé des manifestations contre l'exploitation continue de la forêt boréale en Colombie britannique et des forêts 'inexploitées', qui met en péril le caribou des montagnes.

La troisième conférence était axée sur la communication dans l'industrie et avait été organisée par le Réseau de promotion du bois. Un certain nombre d'études de cas ont été présentées par des experts en matière de communication, lesquels ont mis l'accent sur la nécessité d'identifier des groupes cibles et des buts d'ensemble pour toute activité liée à la communication. Karen Brandt (BC Market Outreach Network) a fait un exposé sur les travaux de son organisation, en soulignant qu'il importe d'employer un langage simple pour exposer des questions complexes et qu'il est nécessaire de recourir à des moyens de communication permettant d'informer rapidement et efficacement. Les participants ont également reçu un dossier contenant un répertoire des 'pratiques exemplaires' recensées à travers le monde. La brochure de l'OIBT *A Meeting of Minds* figure dans ce répertoire.

Rapport de Hana Rubin, Secrétariat de l'OIBT

Nouvelle réunion des négociateurs en janvier prochain

3ème partie de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord qui succédera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux

27 juin-1er juillet 2005
Genève, Suisse

La semaine dernière, les délégués ont fait des progrès non négligeables dans la négociation d'un accord qui devra succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux, mais ils devront de nouveau se réunir en janvier prochain. Les progrès réalisés au cours des sessions de deux groupes de travail portent sur les définitions, les objectifs, et les contributions volontaires. Les délégués sont tombés d'accord sur plus de 20 articles, y compris les articles concernant le rapport et l'examen annuels ainsi que sur la durée, la prolongation et l'expiration de l'accord. Ces articles ont été renvoyés au Comité de rédaction juridique pour mise au point définitive. Les présidents des deux groupes de travail ont procédé à des consultations informelles pour tenter un rapprochement sur les principales questions en suspens relatives aux finances, au calcul des voix, aux objectifs et à la portée de l'accord. Il a ainsi été possible d'éliminer des négociations futures un grand nombre de questions moins importantes.

Il n'en reste pas moins que les délégués n'étaient pas encore prêts à forger un compromis sur les questions qui leur tenaient le plus à coeur. Il reste encore des divergences manifestes entre les propositions des Etats-Unis, de la Communauté européenne et du groupe des producteurs au sujet du financement: il a été difficile de parvenir à un accord sur le financement des travaux d'orientation et sur la façon de mobiliser davantage de fonds pour les projets. Par exemple, les producteurs et les consommateurs souhaitaient les uns et les autres que le financement des projets et du programme soit plus prévisible, mais il faut pour cela qu'ils s'accordent sur des questions connexes telles que la portée de l'accord et la structure de l'Organisation et de ses institutions.

En outre, des éléments liés à la répartition et au calcul des voix ont été discutés au cours des débats sur les définitions de membres 'producteur' et 'consommateur' et de 'ressources des forêts tropicales', sans qu'un accord n'intervienne. Certaines des discussions ont fait ressortir des avis divergents, voire une confusion, au sujet de la façon d'intégrer dans le nouvel accord les ressources forestières et le commerce. La Conférence a été de nouveau convoquée pour le 16 janvier 2006, à Genève (Suisse).

Résumé inspiré du reportage du Bulletin des Négociations de la Terre (www.iisd.ca/forestry/itto/itta3/).